



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 24 JUIN 2025

CONVOCATION EN DATE DU 18 JUIN 2025

DELIBERATION N° 19/04/2025

Présidence : M. Bruno SALIGOT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 18

Nombre de votants : 25

Membres présents : MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GIL Eugène, M. LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, CLOET Geoffrey

Membres excusés ayant donné pouvoir : M. BENAMARA Ali donne pouvoir à M. SALIGOT Bruno, M. GERNEZ Marc donne pouvoir à M. WERY Jean Charles, Mme ABDELOUAHED Frédérique donne pouvoir à M. ABDELOUAHED Olivier, Mme DI GIULIO Cécile donne pouvoir à Mme SCHUTT Sylvie, M. ADIMI Karim donne pouvoir à Mme STIEVENARD Karine, Mme GALAND Mélanie donne pouvoir à Mme GUIOT Christelle, M. ABDELKADER Michaël donne pouvoir à Mme MERCIER Catherine

Membres excusés :

Membres absents : MM. TRIoux Annick, DRELON André, PLAYE Maryse, PETIT Dimitri

Secrétaire de séance : Mme STIEVENARD Karine

OBJET : Subvention au C.C.A.S. d'Escaudain

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale est en partie assuré par une subvention communale ;

Considérant qu'au titre de l'année 2025, le C.C.A.S. doit bénéficier également d'une subvention de fonctionnement pour lui permettre de poursuivre son action en faveur des plus démunis et d'assurer la continuité des actions entreprises dans le cadre de la prévention jeunesse ;

Considérant que la subvention communale au C.C.A.S. constitue une dépense de fonctionnement régulière ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE d'allouer au C.C.A.S. d'Escaudain une subvention d'un montant de 610 000 € pour l'année 2025.

PRÉCISE que les crédits nécessaires au règlement de la présente dépense seront inscrits au Budget Primitif 2025 au chapitre 65 Article 657363 code fonctionnel 420.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. SALIGOT Bruno, MARCUZZI Jeannette, BENAMARA Ali (pouvoir remis à M. SALIGOT Bruno), RISBOURG Dominique, SION Michel, STIEVENARD Karine, ABDELOUAHED Olivier, WERY Jean-Charles, GERNEZ Marc (pouvoir remis à M. WERY Jean Charles), GIL Eugène, LOUGHANI Abdelaziz, GUIOT Christelle, PUPILLI Pascal, SCHUTT Sylvie, LAKOMY Laurent, ABDELOUAHED Frédérique (pouvoir remis à M. ABDELOUHAED Olivier), DI GIULIO Cécile (pouvoir remis à Mme. SCHUTT Sylvie), ADIMI Karim (pouvoir remis à Mme. STIEVENARD Karine), GALAND Mélanie (pouvoir remis à Mme GUIOT Christelle), PETRIOLI Franca, DUHEM Christian, MERCIER Catherine, TROIA Laure, ABDELKADER Michaël (pouvoir remis à Mme MERCIER Catherine), CLOET Geoffrey

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Bruno SALIGOT



La Secrétaire de séance,

Stievenard

Karine STIEVENARD.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 27/06/2025

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20250624-19_04_2025-DE

Date d'affichage : 02/07/2025

Le Maire,

Bruno SALIGOT.

